Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2026/1391

22.6.2026

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2026/1391 DE LA COMMISSION

du 16 juin 2026

relatif à l'approbation d'une modification du cahier des charges de la spécialité traditionnelle garantie «Moules de bouchot»

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2024/1143 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 concernant les indications géographiques relatives au vin, aux boissons spiritueuses et aux produits agricoles, ainsi que les spécialités traditionnelles garanties et les mentions de qualité facultatives pour les produits agricoles, modifiant les règlements (UE) nº 1308/2013, (UE) 2019/787 et (UE) 2019/1753 et abrogeant le règlement (UE) nº 1151/2012 ([1]), et notamment son article 64, paragraphe 2, en liaison avec son article 66, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

(1) Conformément à l'article 59, paragraphe 4, du règlement (UE) 2024/1143, en liaison avec l'article 66, paragraphe 2, dudit règlement, la demande de la France relative à l'approbation d'une modification du cahier des charges de la spécialité traditionnelle garantie «Moules de bouchot» a été publiée au *Journal officiel de l'Union européenne* ([2]).

(2) Aucune déclaration d'opposition au titre de l'article 61 du règlement (UE) 2024/1143 n'a été notifiée à la Commission.

(3) Il convient donc d'approuver la modification du cahier des charges,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

La modification du cahier des charges publiée au *Journal officiel de l'Union européenne* concernant la spécialité traditionnelle garantie «Moules de bouchot» (STG) est approuvée.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 16 juin 2026.

Par la Commission,
au nom de la présidente,

Christophe HANSEN
Membre de la Commission

([1]) JO L, 2024/1143, 23.4.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2024/1143/oj.
([2]) Publication d'une demande d'approbation d'une modification d'un cahier des charges en application de l'article 59, paragraphe 4, du règlement (UE) 2024/1143 du Parlement européen et du Conseil (JO C, C/2026/1297, 3.3.2026, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2026/1297/oj).